



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 13 MARS 2018**

**Etaient présents**

Daniel BUCHWALDER  
Michel GANZER  
Françoise PAICHEUR  
Maryline CHALOT  
Jean-Claude PERROT  
Catherine BLAISE  
Magali ZIETEK  
Jean-Marc ROBERT  
Mathieu GAGLIARDI  
Michel LANOIX  
Jean FORESTI  
Christine STEINBACH  
Madeleine MAUFFREY  
Brigitte ALZINGRE  
Catherine JACQUOT  
Eric LANUSSE-CAZALE  
Lysiane MABIRE  
Nicolas PIERGUIDI  
Laurence DI-VANNI  
Gérard MANCHEC  
Maryse SARRON  
Jean-Luc MIESKE  
Christian TOITOT  
Béatrice ROCH  
Alain SAVORGNANO  
Sylvie WERNY  
Denis TISSERAND  
Jean-Pierre TREMBLIN

**Etait absente**

Jocelyne SMANIOTTO

**Assistait à la séance**

Samuel BUHLER  
Directeur Général des  
Services

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30**

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

**M. BUCHWALDER** effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

**Michel GANZER** est désigné **Secrétaire de Séance**.

- 1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

**M. SAVORGNANO**

- Parking du Centre Culturel
- 1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle

**M. TREMBLIN**

- Local médical – Demande informations sur prises de contact de médecins

## **INFORMATIONS**

### **M. BUCHWALDER**

- Modification apportée au projet de délibération n° 4 : Commissions municipales – Modifications des membres suite à la démission d'un Adjoint.

- Délibération modifiée déposée sur table.

- Modification apportée au projet de délibération n° 15 : Garants des coupes de bois – Modification avis de la Commission Environnement/Cadre de vie : avis défavorable et non favorable.

- Le projet de délibération modifié a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

### **Mme PAICHEUR**

- Date du repas de Noël des anciens
- Campagne de dépistage du cancer colorectal

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

### **M. SAVORGNANO**

Fait part d'une remarque concernant les questions orales.

*« Nous retrouvons uniquement les questions, mais nous ne voyons pas les réponses. Je sais bien que Michel GANZER avait dit que ce serait comme cela à partir de la séance de ce Conseil Municipal sauf que nous avons des textes votés par le Conseil Municipal et notamment un règlement intérieur qui prévoit au chapitre 5 – Article 28 – concernant les procès-verbaux :*

*« Les séances publiques du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique ».*

*Je sais bien que Michel GANZER a sorti une jurisprudence qui date de « je ne sais quand », mais pour nous, ce qui fait la règle du Conseil Municipal, c'est le règlement intérieur.*

*Vous n'avez pas respecté le règlement intérieur. Donc, si vous n'apportez pas une modification à ce procès-verbal, nous ne le voterons pas. Nous voterons contre ».*

### **VOTE**

**POUR : 23**

**CONTRE : 5 (MM. TOITOT, SAVORGNANO, TISSERAND, MMES ROCH, WERNY)**

## **2 – ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION - DELEGATIONS**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il fait part au Conseil Municipal de la lettre de démission en date du 5 février 2018 de Madame Magali ZIETEK, des fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et de la responsabilité des Commissions Education, Jeunesse, Petite Enfance, adressée à M. le Préfet du Doubs et acceptée par le représentant de l'Etat le 22 février 2018.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit se prononcer sur la suppression ou sur le maintien du poste en définissant les modalités de mise en œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de maintenir à 8 (huit) le nombre d'Adjoints au Maire ;

- que le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang (6<sup>ème</sup>) et les mêmes délégations de fonctions que l'élu dont le poste est devenu vacant.

### **VOTE**

**POUR A L'UNANIMITE**

**M. BUCHWALDER** propose de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du 6<sup>ème</sup> Adjoint.

Il propose la candidature de **Madame Laurence DI-VANNI** et demande si d'autres personnes se portent candidates.  
Pas d'autres candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<b>Laurence DI-VANNI</b>	
BULLETS TROUVES DANS L'URNE	<b>28</b>
BULLETS BLANCS	<b>8</b>
BULLETS NULS	<b>1</b>
BULLETS POUR	<b>19</b>

Ayant obtenu **19 VOIX POUR**, **Madame Laurence DI-VANNI** est proclamée 6<sup>ème</sup> Adjointe.

### **3 – ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION – TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Considérant l'élection du nouvel Adjoint au 6<sup>ème</sup> rang du tableau des Adjoints en séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints,

Considérant que le nouvel Adjoint prendra la responsabilité des Commissions Education – Jeunesse – Petite Enfance,

Il est proposé, avec effet immédiat que le nouvel Adjoint percevra les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire, les indemnités attribuées aux autres élus indemnisés étant inchangées.

**TABLEAU NOMINATIF DES FONCTIONS ET INDEMNITES**  
**MANDAT 2014-2020**

<b>NOMS ET FONCTIONS</b>		<b>TAUX INDEMNITES</b>
<b>MAIRE</b>		
	Daniel BUCHWALDER	45,5%
<b>ADJOINTS</b>		
1°	GANZER Michel	24.5%
2°	PAICHEUR Françoise	18.5%
3°	CHALOT Maryline	18.5%
4°	PERROT Jean-Claude	18.5%
5°	BLAISE Catherine	18.5%
6°	DI-VANNI Laurence	18.5%
7°	ROBERT Jean-Marc	18.5%
8°	GAGLIARDI Mathieu	18.5%
<b>CONSEILLER DELEGUE</b>		
	FORESTI Jean	6%

**VOTE**  
**POUR A L'UNANIMITE**

<p><b>4 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION D'UN ADJOINT</b></p>
---

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22 avril 2014 installant les Commissions municipales et les délibérations en date du 29 septembre 2015 et du 1<sup>er</sup> mars 2016 modifiant le tableau des Commissions.

Suite à la démission de Madame Magali ZIETEK de ses fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée pour exercer les fonctions relevant du domaine éducation, périscolaire, petite enfance, jeunesse, démission acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs en date du 22 février 2018, et à l'élection d'un nouvel Adjoint en date du 13 mars 2018, il convient de modifier la composition des Commissions municipales suivantes :

- Commission Education
- Commission Jeunesse
- Commission Petite Enfance

**Composition des Commissions Education, Jeunesse, Petite Enfance**

<b>COMMISSION EDUCATION</b>				
<b>Responsable – Magali ZIETEK</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Jocelyne SMANIOTTO	Sylvie WERNY			
Nicolas PIERGUIDI	Jean-Pierre TREMBLIN			
Laurence DI-VANNI				
<b>Les Chefs d'Etablissements</b> Ecole Charles Mognetti Ecole de Berne Ecole Louise Michel Ecole Marcel Levin Collège des Hautes-Vignes Collège des Quatre Terres – HERIMONCOURT Représentant FCPE Primaire Représentant APES IEN Montbéliard III – Ecole Coteau Jouvent - 2 rue Mermoz BP 367 – 25207 MONTBELIARD Cedex				

<b>COMMISSION JEUNESSE</b>				
<b>Responsable – Magali ZIETEK</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	Jean-Pierre GEHIN	
Catherine BLAISE	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Nicolas PIERGUIDI				

<b>COMMISSION PETITE ENFANCE</b>				
<b>Responsable – Magali ZIETEK</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Madeleine MAUFFREY	Sylvie WERNY	Laëtitia FERRY	Angéline LEROY	Claude AUBRY
Eric LANUSSE-CAZALE	Jean-Pierre TREMBLIN	Romuald GADET		
Laurence DI-VANNI				

Il est proposé au Conseil Municipal la composition suivante :

<b>COMMISSION EDUCATION</b>				
<b>Responsable – Laurence DI-VANNI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Jocelyne SMANIOTTO	Sylvie WERNY			
Nicolas PIERGUIDI	Jean-Pierre TREMBLIN			
<b>Maryline CHALOT</b>				
<b>Les Chefs d'Etablissements</b> Ecole Charles Mognetti Ecole de Berne Ecole Louise Michel Ecole Marcel Levin Collège des Hautes-Vignes Collège des Quatre Terres – HERIMONCOURT Représentant FCPE Primaire Représentant APES IEN Montbéliard III – Ecole Coteau Jouvent - 2 rue Mermoz BP 367 – 25207 MONTBELIARD Cedex				

<b>COMMISSION JEUNESSE</b>				
<b>Responsable – Laurence DI-VANNI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	
Michel LANOIX	Sylvie WERNY	Clément GIRARD	Jean-Pierre GEHIN	
<b>Magali ZIETEK</b>	Jean-Pierre TREMBLIN	Murielle MARMIER		
Nicolas PIERGUIDI				

Modification composition Commission Jeunesse – Elus Majorité : remplacement de Madame Catherine BLAISE, Adjointe, par Madame Magali ZIETEK, Conseillère Municipale.

<b>COMMISSION PETITE ENFANCE</b>				
<b>Responsable – Laurence DI-VANNI</b>				
<b>Elus Majorité</b>	<b>Elus Opposition</b>	<b>Elargissement Majorité</b>	<b>Elargissement Seloncourt Dynamique et Solidaire</b>	<b>Elargissement Seloncourt Energie Nouvelle</b>
Madeleine MAUFFREY	Sylvie WERNY	Laëtitia FERRY	Angéline LEROY	Claude AUBRY
Eric LANUSSE-CAZALE	Jean-Pierre TREMBLIN	Romuald GADET		
<b>Gérard MANCHEC</b>				

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**5 – DELEGUES AU CENTRE MEDICO SCOLAIRE UNIQUE - MODIFICATION SUITE A DEMISSION D'UN ADJOINT**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du 22 avril 2014 désignant les membres titulaires et suppléants au Centre Médico Scolaire Unique et la délibération du 29 septembre 2015 modifiant le tableau des représentations.

Vu la démission en date du 5 février 2018 de Madame Magali ZIETEK, des fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, démission acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs le 22 février 2018, et à l'élection d'un nouvel Adjoint en date du 13 mars 2018, il convient de modifier le tableau des représentations.

Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune au Centre Médico Scolaire Unique :

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Magali ZIETEK</li><li>• Christian TOITOT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Madeleine MAUFFREY</li><li>• Sylvie WERNY</li></ul>

Il est proposé de remplacer Madame Magali ZIETEK par **Madame Laurence DI-VANNI**.  
Pas d'autres candidats.

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**6 – DELEGUES AU COLLECTIF PETITE ENFANCE – MODIFICATION SUITE A DEMISSION D'UN ADJOINT**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du 22 avril 2014 désignant le membre titulaire et son suppléant au Collectif Petite Enfance et la délibération du 29 septembre 2015 modifiant le tableau des représentations.

Vu la démission en date du 5 février 2018 de Madame Magali ZIETEK, des fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, démission acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs le 22 février 2018, et à l'élection d'un nouvel Adjoint en date du 13 mars 2018, il convient de modifier le tableau des représentations.

Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune au Collectif Petite Enfance

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Magali ZIETEK</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Madeleine MAUFFREY</li></ul>

Il est proposé de remplacer Madame Magali ZIETEK par **Madame Laurence DI-VANNI**.  
Pas d'autres candidats.

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**7 – DELEGUES AUX CONSEILS DES ECOLES ET DU COLLEGE DE SELONCOURT – MODIFICATIONS SUITE  
A DEMISSION D'UN ADJOINT**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du 22 avril 2014 désignant les représentants aux conseils d'établissement du collège des Hautes Vignes et des écoles de Seloncourt et la délibération du 29 septembre 2015 modifiant le tableau des représentations.

Vu la démission en date du 5 février 2018 de Madame Magali ZIETEK, des fonctions de 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, démission acceptée par Monsieur le Préfet du Doubs le 22 février 2018, et à l'élection d'un nouvel Adjoint en date du 13 mars 2018, il convient de modifier le tableau des représentations.

- **COLLEGE DES HAUTES VIGNES**
  - Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune au COLLEGE DES HAUTES VIGNES  
- *Conseil d'Administration et Comité d'Hygiène et Sécurité*

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
• Daniel BUCHWALDER	• Magali ZIETEK

- **ECOLE DE BERNE**
  - Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune à l'Ecole de BERNE

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
• Magali ZIETEK	• Jocelyne SMANIOTTO

- **ECOLE MARCEL LEVIN**
  - Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune à l'Ecole MARCEL LEVIN

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
• Magali ZIETEK	• Nicolas PIERGUIDI



- **ECOLE LOUISE MICHEL**

➤ Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune à l'Ecole LOUISE MICHEL

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Magali ZIETEK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eric LANUSSE-CAZALE</li> </ul>

- **ECOLE CHARLES MOGNETTI**

➤ Avaient été élus à l'unanimité pour représenter la Commune à l'Ecole CHARLES MOGNETTI

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Magali ZIETEK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laurence DI-VANNI</li> </ul>

Il est proposé :

- **COLLEGE DES HAUTES VIGNES – CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE D'HYGIENE ET SECURITE**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Daniel BUCHWALDER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laurence DI-VANNI</li> </ul>

- **ECOLE DE BERNE**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laurence DI-VANNI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jocelyne SMANIOTTO</li> </ul>

- **ECOLE MARCEL LEVIN**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laurence DI-VANNI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nicolas PIERGUIDI</li> </ul>

- **ECOLE LOUISE MICHEL**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Laurence DI-VANNI</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eric LANUSSE-CAZALE</b></li> </ul>

- **ECOLE CHARLES MOGNETTI**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Laurence DI-VANNI</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lysiane MABIRE</b></li> </ul>

Pas d'autres candidats.

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

<b>8 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2018</b>
--

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Il rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientations générales du budget doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les orientations générales du budget ont été présentées lors de la Commission Finances du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Il informe également que la réglementation a légèrement été modifiée. Jusqu'à présent, des tableaux de synthèse examinés en Commission Finances étaient adressés aux membres du Conseil Municipal. Une introduction au débat était faite. Dorénavant, un rapport doit être diffusé. Le contenu des documents transmis précédemment répondait aux exigences des circulaires. Le nom du document a simplement changé. Il s'appelle maintenant « rapport présenté en vue du débat d'orientations budgétaires ». Ce rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais légaux.

**Introduction de M. BUCHWALDER au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018**

*« Les conséquences de la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités, initiée depuis 2014, demeure un point préoccupant de la préparation du budget de 2018.*

*Il est encore aggravé cette année avec la suppression des contrats aidés.*

*Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, tout en maintenant les services à la population, les possibilités de recherche d'économies atteignent leurs limites.*

*Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement devraient diminuer de -2,05% par rapport au BS de 2017, avec des recettes en diminution de -3,17%.*

De ce fait, l'autofinancement de 2018 serait en recul de -73.600€ par rapport à celui prévu pour 2017.

L'impact de la suppression des contrats aidés est de l'ordre de -59.000€.

Nous appuyant sur les promesses gouvernementales, nous avons opté pour le maintien des dotations de l'Etat à leur niveau de 2017.

De fortes incertitudes demeurent sur ce point, ainsi que sur l'estimation du prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) maintenu à son niveau de 2017.

De même, sur l'estimation des recettes fiscales, nous avons considéré que l'exonération de la taxe d'habitation serait neutre pour les ressources communales.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants pour environ 870.000€. Un effort particulier est engagé pour l'amélioration de l'éclairage public. Des crédits importants sont également inscrits pour la rénovation de l'école Louise Michel et le déploiement de la fibre optique.

Des crédits complémentaires sont également prévus pour les travaux de rénovation du Centre culturel, l'aménagement des cellules commerciales rue Viette et les travaux du Coeur de ville.

L'hypothèse d'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue est de **+2%** appliqués aux recettes prévues au BS 2017, y compris l'augmentation légale limitée à **+0,4%**.

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2017, soit :

- 10.78 % pour la taxe d'habitation
- 19.75 % pour le foncier bâti
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **39.800 €** par rapport au BS de 2017.

Compte tenu des réalisations de 2017, les autres impôts et taxes restent stables (**+1.700€**) ainsi que l'allocation de compensation PMA.

Au total, les impôts et taxes progressent de **+41.500€**.

Selon les hypothèses retenues, les dotations et participations devraient rester quasi stables (**-1.800€**).

Les subventions diminuent de **-10.200€** : l'allocation pour les élections n'est pas reconduite (**-2.500€**), et l'allocation pour les rythmes scolaires disparaît en partie avec le retour à la semaine de 4 jours (**-7.700€**)

Les autres péréquations et subventions (CAF) restent stables.

Les remboursements sur salaires diminuent fortement du fait de la suppression des contrats aidés. (**-99.400€**)

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une diminution des ventes et prestations de services (**-40.600€**) : ventes de bois (-33.800€), recettes du service jeunesse suite à la réduction de l'accueil du soir.
- la diminution importante des travaux en régie (**-56.000€**)
- une baisse des produits de gestion courante (**-1.000€**) et des produits exceptionnels (indemnités d'assurance et cessions **-11.700€**).

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **5.467.552 €**, soit une diminution de **179.164€** (-3,17%).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

**1.- une baisse des charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de l'ordre de **-47.600€**.

Cette évolution correspond à :

- une baisse des achats de **-11.500€**.

Diminution des fluides (-10.000€) et des autres achats (-1.500€).

La dotation par élève pour les fournitures scolaires est maintenue à 50€.

- une diminution des charges externes de **-36.100€** qui recouvre la diminution des travaux en régie (-38.700€), et la variation des autres charges (+2.600€).

- les impôts et taxes restent inchangés.

**2.- les charges de personnel** devraient diminuer de **-26.200€**.

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour -15.700€
- les variations de salaires pour +63.400€
- les augmentations salariales pour +53.900€
- la quasi-disparition des contrats aidés -137.600€
- la variation des charges sociales pour +9.800€

La masse salariale brute diminue de **-0,86%**.

**3.- les autres charges de gestion courante** devraient peu varier (+1.200€): stabilité des subventions, et maintien de la dotation par élève à 40€ pour le budget culture.

**4.- pour les autres charges de fonctionnement**

- les charges financières devraient diminuer de **-3.300€**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-23.700€**
- les charges exceptionnelles diminuent de **-6.100€**.

**5.-** Le versement au Fonds de Péréquation Intercommunal de Ressources (FPIC) a été retenu à son niveau de 2017.

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.036.224 €** soit une diminution de **-105.681€** (-2,05%). L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **431.300 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.990.873 €**.

Elles comprennent :

● pour les **bâtiments 995.637 € (Mathieu GAGLIARDI)**

- 95.100€ pour les bâtiments scolaires dont 82.000€ pour la réfection de la toiture de l'école Louise Michel
- 160.600€ pour les autres bâtiments dont 30.000€ pour la rénovation du local Soli-cités et 40.000€ pour la liaison de la fibre optique entre les bâtiments
- 600.000€ pour les travaux de rénovation du centre culturel
- 100.000€ pour l'aménagement des cellules commerciales rue Viette
- 39.937€ pour les travaux en régie.

● pour la **voirie 575.800€ (Jean-Marc ROBERT)**

- 233.000€ pour le marché de voirie, dont 76.000€ pour l'éclairage public
- 50.800€ pour les travaux divers (signalisation, enfouissement de lignes, vidéoprotection)
- 25.000€ pour les travaux en régie
- 267.000€ pour l'aménagement du coeur de ville.

● pour le **matériel et les véhicules 118.365€ (Daniel BUCHWALDER)**

- 7.270€ pour l'équipement des écoles
- 20.000€ pour l'équipement informatique et les logiciels
- 65.095€ pour le matériel et le mobilier, dont 11.835€ pour la mairie, 40.400€ de matériels pour les ateliers, 12.869€ pour les autres services
- 26.000€ pour le renouvellement d'un véhicule.

● pour la **culture 10.000€ (Maryline CHALOT)** comprenant

- 8.500€ d'équipements divers pour le service culturel
- 1.500€ d'équipements pour la bibliothèque.

● pour les **sports et la vie associative 9.151€ (Catherine BLAISE)** comprenant divers matériels destinés aux associations dont 5.830€ d'équipements de sécurité pour la salle de gymnastique et une machine à tracer pour le club de Football.

● pour le service **jeunesse 10.000€ (Laurence DI-VANNI)**

- Equipement et petit matériel pour les accueils de loisirs et le périscolaire.

- pour l'**urbanisme 41.000€ (Michel GANZER)**
  - 20.000€ pour la réserve foncière
  - 20.000€ pour les travaux du cimetière
  - 1.000€ pour la modification du PLU.
- pour l'**environnement 62.500€ (Jean-Claude PERROT)**
  - 15.500€ pour les travaux en forêt
  - 17.000€ pour le confortement de la falaise rue des Carrières (1ère tranche)
  - 15.000€ pour l'installation de toilettes sèches à la Panse
  - 13.000€ pour les travaux en régie.
- pour les **autres dépenses d'investissement 168.420€**
  - 13.315€ pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA
  - 155.105€ pour le remboursement du capital de la dette.

**Le financement est assuré par :**

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et provisions, pour **425.714€**
- des subventions pour **512.786€** dont 432.786€ pour le centre culturel et 70.000€ pour le coeur de ville
- des cessions d'actifs pour **101.737€** : terrain rue Quélet, terrains Mélenne, terrain Intermarché
- l'excédent de fonctionnement pour **431.328€**
- l'emprunt pour **519.308€**.

**L'encours de la dette** au 1-1-2018 s'élève à **1.828.730€**, soit **300€** par habitant, Il serait de **2.758.552€** soit **452€** par habitant au 31-12-2018, compte tenu du solde des emprunts inscrits en 2017, et de l'emprunt inscrit pour 2018.

Au 31-12-2016, la moyenne régionale pour les Communes de la strate était de 865€ et la moyenne départementale de 849€.

**Le ratio de solvabilité**, qui correspond au nombre d'années d'excédent de fonctionnement nécessaire pour rembourser la dette totale serait de **6,4 années** au 31-12-2018.

Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 10 ans.

Depuis 2014, les Communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, s'est poursuivie en 2017. Le prélèvement au titre du FPIC, quant à lui a été multiplié par trois entre 2013 et 2017. *Pouvons-nous croire aux promesses de stabilité annoncées pour 2018 ?*

Sur la durée du mandat, c'est plus de **1.900.000€** de perte de ressources pour notre Commune.

La suppression des contrats aidés, qui contribuaient en partie à en limiter les effets, en aggrave encore les conséquences.

Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville, et ne peuvent qu'avoir des conséquences néfastes sur les investissements futurs.

Si notre détermination demeure, il devient de plus en plus difficile de trouver des sources d'économies, alors que nos dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures de plus de 20% à celles de la moyenne nationale de la strate.

Maintenir le niveau de service, et des investissements suffisants constituera l'enjeu des années futures. Sans céder à la résignation, et si rien ne change, il est à craindre que cet objectif soit bien difficile à atteindre ».

**M. BUCHWALDER** ouvre le débat.

**M. TISSERAND** s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**.

« Lors de la Commission des Finances, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister, Monsieur le Maire a expliqué qu'une circulaire préfectorale demande l'établissement d'un rapport d'orientations budgétaires synthétisant les dépenses de fonctionnement, d'investissement ainsi que l'état de la dette et le détail des emprunts.

*Certes, nous disposons maintenant d'un commentaire plus élaboré du traditionnel tableau personnel de notre Maire-Adjoint aux Finances.*

*Cette page Excel, reconduite d'une année sur l'autre, sert, en se basant sur l'exercice précédent et en tenant compte des contraintes du moment, à la construction du budget de l'année suivante.*

*Une orientation budgétaire n'est pas un acte comptable, nous savons que le budget est limité et qu'il ne doit pas être dépassé pour éviter l'endettement et l'emprunt et définir le niveau d'investissement.*

*Ce débat est l'occasion pour le Maire, au regard des recettes dont il dispose, de définir, corriger et moduler le train de vie de la Commune aussi bien au niveau de son fonctionnement que de ses investissements.*

*Or, nous ne voyons dans votre discours ni l'impact du passé, ni les conséquences sur le futur.*

*Nous sommes d'accord avec vous, la baisse de la dotation de l'Etat et la suppression des contrats aidés sont un coup dur pour la gestion des Communes. Mais ces efforts demandés, qu'on soit pour, ou qu'on soit contre, nous imposent d'être performants dans la gestion des finances qui nous sont confiées.*

*La connaissance des tendances des dépenses par rubriques est l'outil essentiel pour la maîtrise des budgets. Nous regrettons de ne pas voir les tendances et les trajectoires correspondantes, retraçant l'impact de votre programme, figurer de manière graphique dans votre rapport.*

*Quelques images parlent plus qu'une énumération de chiffres, qui même s'ils sont exacts, rendent abscons votre argumentaire pour l'ensemble de l'auditoire.*

*Ce manque de vision à long terme inquiète le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire. Par exemple, ce budget souffre encore de l'opération Senger, engagée en 2008, pour laquelle nous avons déjà immobilisé plus de 160 000€ et pour laquelle il faudra encore remettre 100 000€ pour espérer revendre ces deux cellules. Le retour sur investissement est incertain d'autant plus que les travaux « cœur de ville » vont certainement retarder ces ventes.*

*Le projet du centre culturel devait doter Seloncourt d'une salle dédiée aux spectacles. Depuis, il se résume au déménagement de la bibliothèque, à la création de deux bureaux, à une réfection de toiture et à une mise aux normes énergétiques du bâtiment, pourtant très récent.*

*Nous regrettons également votre choix pour la Maison Médicale qui, après un coût d'acquisition plus élevé que la solution que nous proposons, va impliquer des dépenses de fonctionnement importantes notamment avec l'ascenseur qui devra être irréprochable.*

*Ce budget, comme chaque année, prévoit le recours à un emprunt de plus de 519 000€ pour assurer son équilibre.*

*Cet équilibre est également atteint, comme pour tout paysan en difficulté, par « la vente de la vache du fond », à savoir, pour plus de 100 000€, la vente de terrains agricoles, ainsi que des terrains et chemins qui structuraient le lotissement de la Mélenne.*

*Nous ne voyons pas d'investissements préparant notre Commune aux futures contraintes environnementales. Un investissement de véhicule est prévu : sera-t-il électrique ?*

*Qu'en est-il de nos dépenses énergétiques et du bilan carbone de la Commune ?*

*Comment allons-nous participer au challenge pour un territoire à énergie positive et pour une croissance verte ?*

*Nous ne voyons rien de tout cela dans ce DOB qui est verrouillé par vos choix de projets de mandature : le centre culturel, dont l'ambition est bien diminuée pour corriger les erreurs passées, le projet de cœur de ville, déjà modifié à la baisse par des contraintes de restauration du cheminement souterrain de la source de la Combe de Thulay, mais également par les dossiers qui traînent en longueur comme le bâtiment Senger.*

*Nous regrettons de voir Seloncourt subir au coup par coup les baisses de dotations imposées par l'Etat depuis 2014 sans avoir de vision globale de ses obligations et contraintes.*

*Le maintien du niveau de service aux associations doit être une priorité. Ce n'est pas à elles de compenser cette baisse de revenus. Malheureusement, c'est ce que nous constatons avec votre nouvelle politique de location des salles.*

*Nous augmenterons cette année encore notre retard vis-à-vis des contraintes dues aux évolutions environnementales.*

*À Seloncourt, l'avenir ne s'inscrit pas dans le futur ».*

#### **M. GANZER**

##### **• Local Senger**

Rappelle que si ce local avait pu être vendu en l'état, les nouveaux investissements auraient pu être évités. Les locaux présentés ne correspondent pas aux demandes actuelles dans le Pays de Montbéliard.

Les personnes qui sont venues et qui ont essayé de faire des offres veulent des locaux a minima aménagés.

Espère qu'avec l'effort de la Commune, ces cellules vont être louées ou vendues.

#### **M. TISSERAND**

Répond que cet investissement est une charge importante.

#### **M. SAVORGNANO**

Ajoute qu'au départ, les membres du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire avaient proposé de vendre les cellules terminées.

#### **M. GANZER**

Rappelle que, sur ce mandat, 1 900 000 € disparaissent et qu'avec cette somme, beaucoup de projets pourraient être réalisés. Ceux-ci sont donc ciblés.

#### **M. BUCHWALDER**

##### **• Maison médicale**

Rappelle que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire a voté l'achat du plateau médical dans la maison de santé. Cet achat a été voté à l'unanimité.

*« Vous votez et vous dites ensuite que ce n'est pas cela qu'il fallait faire. Il ne fallait pas voter et nous faire la proposition à ce moment-là. »*

#### **M. TISSERAND**

Répond qu'il y avait la solution de la maison médicale qui a été vendue, et que c'était quand même une solution évidente.

#### **M. BUCHWALDER**

Répond que ce n'était pas la solution évidente puisque le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire a voté l'achat du plateau.

*« Vous avez voté pour le projet que vous nous reprochez d'avoir fait. Quand avez-vous proposé ce que vous dites ? Jamais. »*

#### **M. SAVORGNANO**

Rappelle que, dès qu'un bâtiment est vendu, la Commune en est informée.

*« Vous aviez quand même bien su que le cabinet des Docteurs Riche et Bennasar était à vendre.*

*Dans l'opposition, nous ne pouvons pas savoir tout ce que vous savez. C'est vous qui êtes aux affaires. Ce n'est pas nous. Et vous avez laissé passer cette affaire. Il faut reconnaître vos torts de temps en temps. »*

#### **M. BUCHWALDER**

Répond que la Commune n'a pas laissé passer cette affaire.

*« Nous avons eu l'information 6 mois après la décision d'achat du plateau technique. Nous avons négocié avec les médecins qui nous ont fait une proposition beaucoup plus élevée que le prix définitif. Vous avez voté l'achat du plateau à 324 000 €. Assumez-vous. Vous n'avez pas voté contre. Vous ne nous avez pas proposé de solution alternative. »*

### **M. TOITOT**

Revient sur la réunion organisée en Mairie en 2016 avec plusieurs médecins. Lors de cette réunion, il avait suggéré qu'il serait intéressant de se tourner vers les Docteurs Riche et Bennasar pour étudier la solution de l'achat de leur bâtiment afin d'utiliser cette maison médicale qui en était une existante.

*« Vous m'avez répondu que c'était une idée intéressante et que vous y aviez déjà pensé.*

*C'est pour cela que nous nous permettons de dire que cette solution n'a peut-être pas été assez étudiée, que les négociations n'ont peut-être pas été assez importantes avec les médecins qui allaient quitter.*

*Après, bien sûr, les membres du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire ont voté.*

*Je ne regrette pas d'avoir voté pour l'achat de ce plateau médical. C'était la solution qui existait et nous ne pouvions pas voter contre. Nous regrettons simplement que l'autre solution n'ait pas été étudiée plus avant et négociée avec les médecins qui, finalement, ont négocié un prix intéressant avec quelqu'un d'autre.*

*Ce qui a été fait avec quelqu'un d'autre aurait pu être fait avec la Mairie pour le bien de la collectivité. »*

### **M. SAVORGNANO**

Fait remarquer que, sur la liste des emprunts en cours, la date de contractualisation n'est pas précisée.

Le Conseil Municipal atteste **A L'UNANIMITE** que :

Le débat d'orientations budgétaires de la Commune a bien eu lieu ;

Le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires a bien été présenté ;

Chaque élu a pu s'exprimer sur ces orientations.

## **9 - ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SELONCOURT ET LES CONSORTS REBRASSIER**

**M. GANZER** présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal de la demande des consorts REBRASSIER qui ont sollicité la Commune afin de procéder à un échange de parcelles, situées au lieu-dit « derrière Charmois ».

Les consorts REBRASSIER cèdent sans soulte à la Commune :

- la parcelle AH 259 d'une superficie de 50 a 45 ca, prise sur la parcelle anciennement cadastrée AH 208.

En échange, la Commune cède sans soulte aux consorts REBRASSIER les parcelles suivantes :

- AH 230 d'une surface de 15a 15ca - AH 231 d'une surface de 7a 85ca

- AH 233 d'une surface de 7a 31ca - AH 234 d'une surface de 3a 73ca

- AH 236 d'une surface de 3a 93ca - AH 237 d'une surface de 2a 03ca

- AH 239 d'une surface de 3a 72ca - AH 240 d'une surface de 1a 84ca

- AH 242 d'une surface de 3a 17ca - AH 243 d'une surface de 1a 70ca

Soit au total, une surface de 50a 43ca prise sur les parcelles anciennement cadastrées :

- AH 136, AH 137, AH 138, AH 139, AH 140

Les frais de notaire et autres frais annexes ainsi que les frais de bornage seront pris en charge intégralement par les consorts REBRASSIER.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

### **M. SAVORGNANO**

Demande si le plan transmis correspond à la situation, après échange de parcelles.



**M. GANZER**

Répond par l'affirmative.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**10 - INTEGRATION PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**M. GANZER** présente ce point.

Il expose la nécessité d'intégrer les parcelles appartenant au domaine privé communal citées ci-dessous dans le domaine public communal.

La délibération n°9 du 12 décembre 2017 a fixé la longueur de voirie communale à 38 295 mètres linéaires.

CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL					
SITUATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES	RUE	CHEMIN PIETON	PLACE OU AIRE DE STATIONNEMENT OU DE RETOURNEMENT
		en m <sup>2</sup>	en mètres linéaires		
<b>POUR RAPPEL</b>			<b>LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE CM 12 12 2017</b>		
<b>28 786</b>			<b>38 295</b>		
Place Ambroise Croizat	AM 746	3 125			781
Partie rue Becker	Al 216	8	2		
<i>Sous total</i>		<i>3 133</i>			<i>783</i>
<b>Total</b>		<b>31 919</b>			<b>39 078</b>

m<sup>2</sup> mL

La présente délibération intègre 3 133 m<sup>2</sup> de superficie supplémentaire représentant 783 mètres linéaires.

La nouvelle longueur de voirie s'élève donc à **39 078** mètres linéaires.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**11 – PRIX DES INCORRUPTIBLES – RENCONTRE DES COLLEGIENS AVEC L'AUTEUR SEVE LAURENT-FAJAL**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal, dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », de faire intervenir l'auteur Sève LAURENT-FAJAL au profit de deux classes de 3<sup>ème</sup> du Collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt le 26 avril 2018.

Cette rencontre clôture un travail s'étalant sur plusieurs mois avec les collégiens de 3<sup>ème</sup>.

La Commune de Seloncourt prendra à sa charge :

- Les frais d'intervention de l'auteur à hauteur d'une demi-journée d'intervention, soit 253 € TTC (prix fixé sur la base de la charte des auteurs et illustrateurs) qui seront réglés par mandat administratif à l'association « Le Prix des Incorruptibles », représentée par son Président, M. Sidney HABIB ;
- Les frais de déplacement aller Genève-Belfort TGV (billet de train) ;
- Les frais de restauration (dîner du 25 avril, petit déjeuner et déjeuner du 26 avril) ;
- Les frais d'hébergement (nuit du 25 avril au 26 avril).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 16 janvier 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**12 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT JEUDI 19 JUILLET 2018**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par le groupe GADJO COMBO QUARTET le jeudi 19 juillet 2018 à 20H30 – Place Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession établi par la SARL SPP Le Groove dont le siège social est situé à Parc Inopolis – Route de Vourles – 69230 SAINT GENIS LAVAL, représentée par Monsieur Yves PATAY, Gérant, et notamment le coût de la prestation, soit 1 298 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**13 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT VENDREDI 20 JUILLET 2018**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par le groupe ANNE CARLETON JAZZ QUINTET le vendredi 20 juillet 2018 à 20H30 – Place Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession établi par l'EURL Agence N dont le siège social est situé à 1, Les Rétures – 45700 VIMORY, représentée par Madame Caroline AYRAMDJIAN Gérante, et notamment le coût de la prestation, soit 4 161,97 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

**M. SAVORGNANO**

Demande si les concerts, programmés Place Croizat, se feront en extérieur ou en intérieur.

**Mme CHALOT**

Répond que les concerts sont prévus en extérieur sauf si la météo ne s'y prête pas.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**14 – FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT SAMEDI 21 JUILLET 2018**

**Mme CHALOT** présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », un concert soit donné par le groupe CAROLINE JAZZ BAND le samedi 21 juillet 2018 à 20H30 – Place Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession établi par l'Association SWING THAT MUSIC dont le siège social est situé Rue des Cotes – CABRIALS – 34230 AUMELAS, représentée par Madame Nicole FERRIERE, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 3 798,00 € TTC (frais de déplacement inclus).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 18 mai 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**15 – GARANTS DES COUPES DE BOIS - MODIFICATION**

**M. PERROT** présente ce point.

Il rappelle la délibération du 7 mars 2017 modifiant les 3 garants des coupes de bois auprès de l'Office National des Forêts.

Avaient été élus à l'unanimité :

<b>TITULAIRES</b>	
➤	Jean-Claude PERROT
➤	Jean-Luc MIESKE
➤	Alain SAVORGNANO

**M. Jean-Claude PERROT** annonce qu'il est démissionnaire.

Il convient donc d'élire un nouveau membre titulaire.

Il est proposé d'élire un nouveau membre titulaire et un membre suppléant et de remplacer **M. Jean-Claude PERROT**, membre titulaire, par **Monsieur Rolland BRETON** et de nommer **M. Pierre WILLEMIN** comme membre suppléant.

La Commission Environnement – Cadre de Vie, réunie le 19 février 2018, a émis un avis défavorable, non pas sur les noms proposés, mais sur le nombre de représentants titulaires.

Une majorité des membres de la Commission proposait de nommer 4 affouagistes titulaires.

Rappel de l'article L.145-1 du code forestier « *Lorsque le Conseil Municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138-12.* »

Il est donc proposé de titulariser 3 membres titulaires et 1 membre suppléant. Les intéressés acceptent ces nominations.

Vote à main levée.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**16 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)**

**Mme DI-VANNI** présente ce point.

Elle présente au Conseil Municipal la demande de M. Rémy TROTTEY, domicilié à Seloncourt, qui sollicite la participation de la Commune afin de valider sa formation BAFA.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune participe financièrement à cette formation par le versement d'une somme de 300 €.

Conformément à la convention de stage, l'animateur s'engage quant à lui, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la Commune, pour une durée de 14 jours ouvrés, durant les périodes des vacances scolaires 2018.

La Commission Jeunesse, réunie le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**17 – ECLAIRAGE PUBLIC DU CŒUR DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED) POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

**M. ROBERT** présente ce point.

Il rappelle la délibération du 30 janvier 2018 sollicitant l'aide financière au SYDED pour le remplacement de l'équipement d'éclairage public à l'occasion des travaux d'aménagement du Cœur de Ville rue du Centre, Place Vermot et Place Fischer.

Il convient de compléter la demande de participation financière au SYDED pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Le plan de financement est le suivant :

- **Montant total des travaux : 13 213.00 € HT soit 15855.60 € TTC**
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxe des travaux : **6 038.34 €.**
- Solde fonds libres : **9 817.26 €.**

La Commission Voirie, réunie le 20 février 2018, a émis un avis favorable.

**M. TISSERAND**

Rappelle que, lors de cette Commission Voirie, il avait été proposé de prévoir des réservations de gaines-réseaux sur le bâtiment « Perle de Beauté » et éventuellement une gaine pour prévoir une borne de recharge pour véhicules électriques.

A vu, dans le compte rendu de Commission, que ces 2 propositions avaient été refusées.

**M. ROBERT**

Répond que la première proposition pour le 10, rue du Centre n'a pas été retenue.

Informe de la pose d'un fourreau pour l'alimentation d'un véhicule électrique.

**M. TISSERAND**

Fait part du coût minime de la gaine supplémentaire demandée.

**M. SAVORGNANO**

Ajoute qu'il y a un manque de vision.

« *Le bâtiment situé 10, rue du Centre, accueille un commerce et un médecin mais peut-être qu'un jour ou l'autre, il sera utilisé par les services de la Commune.*

*Nous avons proposé, à plusieurs reprises, que le Centre Communal d'Action Sociale déménage. Le personnel du CCAS est à l'étroit. Si un jour, le CCAS ou un autre service de la Commune va dans ce bâtiment, il faudra les alimenter en réseau et recreuser. Tout cela pour éviter une dépense de quelques euros. C'est dommage. »*

**M. GANZER**

Rappelle que ce bâtiment est un bâtiment communal mais qu'il peut très bien sortir du patrimoine communal. Les m2 de ce bâtiment ne sont pas vitaux pour la Commune.

**M. ROBERT**

Précise qu'une réflexion va être engagée concernant la pose de la gaine supplémentaire et qu'une réponse définitive sera apportée lors de la prochaine Commission voirie.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

<b>18 – DEMANDE DE FINANCEMENT DE TRAVAUX GENERANT DES ECONOMIES D'ENERGIE – PROGRAMME CEE-TEPCV</b>
--

**M. GAGLIARDI** présente ce point.

Il rappelle que Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat de l'appel à projet ministériel « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » - TEPCV.

A ce titre, il est éligible au programme PRO-INNO-08 : « économies d'énergie dans les TEPCV », mis en œuvre depuis février 2017.

Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans ces territoires en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie – CEE, aux collectivités territoriales et ainsi participer aux financements de travaux générant des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment, Pays de Montbéliard Agglomération est désigné comme coordonnateur de la démarche et dépositaire commun pour le compte des communes et établissements publics inclus dans son territoire.

Il assume ainsi le rôle de « regroupueur » :

- il assiste le Bénéficiaire pour le montage des supports techniques (aide à la collecte des informations, évaluation des CEE et aide à la rédaction des pièces techniques) ;
- il élabore et rédige les dossiers de demande de CEE destinés au pôle national CEE ;
- il vend les CEE reversés ensuite aux collectivités qui réalisent les projets, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Dans ce cadre, la Commune de Seloncourt souhaite déposer un dossier de demande de financement CEE-TEPCV pour les projets suivants dont l'éligibilité devra être confirmée par le pôle national CEE :

- réhabilitation du Centre culturel Cyprien Foresti ;
- éclairage public : promenade Charles de Gaulle, rue du Centre, Place Fischer, Place Vermot ;
- remplacement éclairage public campagne 2017 (59 luminaires).

La Commission Bâtiments, réunie le 26 février 2018, a émis un avis favorable.

**M. GAGLIARDI**

Ajoute que le montant total des travaux pouvant être financés dans le cadre de ce programme s'élève à 201 501 €.

**M. TISSERAND**

*« Ce que vous proposez, c'est bien. Vous demandez des subventions pour des opérations qui sont réalisées. Ces projets ne sont pas suffisamment ambitieux et ne sont pas dans l'esprit du CEE.*

*On renouvelle des luminaires. On les remplace par des lampes plus économes mais on ne fait rien d'innovant par rapport à l'économie positive. On remplace des lampes 100 Watts par des lampes 50 Watts. On ne remplace pas par des leds. Si nous obtenons des subventions, nous aurons de la chance. »*

**M. BUCHWALDER**

Demande ce qu'il faut faire pour être ambitieux.

**M. TISSERAND**

Répond que pour être ambitieux, il faut réaliser l'éclairage par zone, avec, par exemple, détection de présence, éclairage sectoriel, atténuation d'éclairage la nuit.

« *J'en parle depuis des années au risque de me répéter. Maintenant, ça devient d'actualité* ».

Il demande, d'autre part, si la liste des travaux présentés pouvant être financés dans le cadre du financement du programme CEE-TEPCV est exhaustive.

**M. GAGLIARDI**

Répond par l'affirmative.

**M. TISSERAND**

S'étonne de la pauvreté des sujets concernés.

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

<b>19 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>
--

**M. GAGLIARDI** présente ce point.

Sur le territoire du département du Doubs, le SYDED intervient en assistance et conseil auprès des Communes et intercommunalités pour accompagner la transition énergétique, par la mise en place d'actions visant à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

A ce titre et en tant que consommateur de granulés de bois pour le chauffage de son siège social, le SYDED a proposé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de ce combustible. Ce groupement, ouvert à tous les acheteurs publics du territoire départemental, a pour objectifs de :

- mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.
- la mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

La Commission Bâtiments, réunie le 26 février 2018, a émis un avis favorable.

Il convient également de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement :

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : **Jean-Marc ROBERT**
- Suppléant : **Jean-Claude PERROT**

Pas d'autres candidats.

**M. SAVORGNANO**

Interroge sur l'utilisation de chaudières à granulés dans la Commune.

**M. GANZER**

Répond qu'une chaudière de ce type fonctionne à la crèche.

### **M. SAVORGNANO**

Donne l'exemple de la Commune de Vandoncourt qui a des chaudières à granulés mais qui utilise son bois communal pour faire des granulés. Demande si la Commune de Seloncourt pourrait faire de même.

### **M. BUCHWALDER**

Répond que l'étude est en cours mais que l'investissement est colossal.

### **M. PERROT**

Précise que la Commune de Vandoncourt utilise des plaquettes mais pas de granulés pour l'instant.

### **VOTE POUR A L'UNANIMITE**

L'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois et  
La représentation de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement par  
Titulaire : **Jean-Marc ROBERT**  
Suppléant : **Jean-Claude PERROT**

### **20 – MOTION DU BARREAU DE MONTBELIARD - SOUTIEN**

**M. BUCHWALDER** présente ce point.

Le Barreau de Montbéliard a proposé à tous les acteurs de la vie juridique, politique, économique et syndicale d'apporter leur soutien au mouvement de protestation de l'ensemble des Avocats de France et de signer une motion de contestation de la réforme envisagée qui vise

- à supprimer le Tribunal de Grande Instance de Montbéliard pour le remplacer par une simple juridiction de proximité ;
- à démembrer certaines activités de la Cour d'Appel de Besançon au profit de celle de Dijon ;
- Le Barreau de Montbéliard demande à ce que la Cour d'Appel de Besançon conserve sa pleine compétence.

**M. BUCHWALDER** invite le Conseil Municipal à adopter la motion suivante :

### **MOTION DU BARREAU DE MONTBELIARD**

**« Les Avocats du Barreau de MONTBELIARD,**

*Connaissance prise du contenu des rapports de Madame le Garde des Sceaux le 15 janvier 2018 dans le cadre des « Chantiers de la Justice » ;*

*RAPPELANT que le dépôt des rapports devait être suivi de l'ouverture d'une phase de concertation entre les différents acteurs du monde judiciaire et notamment les Avocats ;*

*CONSTATENT que le calendrier annoncé, à savoir le dépôt d'un projet de loi pour le 15 mars 2018 a été ramené au 15 février 2018 et ne permet aucunement d'assurer une réelle concertation dans un délai si bref ;*

*CONSTATENT que le contenu du rapport intitulé « Adaptation du réseau des juridictions » sous couvert de subtilités sémantiques, préconise de vider de leurs substances un grand nombre de juridictions (Tribunaux de Grande Instance et Cours d'Appels), éloignant les justiciables de leurs Juges et leurs droits ;*

*DEPLORENT l'opacité la plus totale maintenue ;*

*RAPPELLENT que c'est sous l'angle humain et non économique que doit être appréhendée la Justice ;*

*S'OPPOSENT à l'inégalité consistant à contraindre les justiciables à parcourir une centaine de kilomètres ou davantage pour faire valoir leurs droits ;*

*RAPPELLENT qu'il ne sera d'aucune utilité de redéployer les Magistrats sur le territoire si leur nombre n'augmente pas ;*

*CONSTATENT que cette nouvelle réforme de la carte judiciaire apparaît en contradiction avec le principe d'équité entre les territoires dont les pouvoirs publics affirment vouloir s'inspirer notamment dans le cadre du récent programme de revitalisation des centres de villes moyennes annoncé par le Gouvernement ;*

*DEMANDENT le maintien de la pleine compétence du Tribunal de Grande Instance de MONTBELIARD ;*

*DEMANDENT également le maintien de la pleine compétence de la Cour d'Appel de BESANCON ;*

*INVITENT les acteurs de la vie politique, juridique, économique et syndicale et toutes personnes intéressées à se mobiliser pour le maintien d'une Justice de proximité et de qualité. »*

**VOTE  
POUR A L'UNANIMITE**

**QUESTIONS ORALES**

- 1 question orale est annoncée par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

**M. SAVORGNANO**

- Parking du Centre Culturel – Fermeture

- 1 question orale est annoncée par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

**M. TREMBLIN**

- Local médical – Demande informations sur prises de contacts de médecins.

Les réponses sont apportées à ces questions.

**INFORMATIONS**

**Mme PAICHEUR**

- **Repas de Noël des Anciens** : il se tiendra jeudi 20 décembre 2018
- **Campagne de dépistage du cancer colorectal** : journée d'animation le 16 mars

**M. SAVORGNANO**

Le Carnaval de la Maison pour Tous se tiendra dimanche 18 mars à partir de 14H30.

**DECISIONS DU MAIRE**

COMMUNE DE SELONCOURT/AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnités perçues

Objet		Numero décision	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Renouvellement convention cadre de mise à disposition de personnel temporaire	gestion du personnel	DEC2018-02-15-06	Centre de Gestion du Doubs	50 avenue Wilson 25208 MONTBELIARD CEDEX	14/02/2018	



Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		avenant		titulaire mandataire	désignation du lot	adresse du titulaire ou du mandataire	offres	date de signature	montant TTC
objet	nature	N°	objet						
Contrat d'exploitation des chaufferies DEC2018-02-05-02	Marché de services conclu du 01/01/2018 au 30/06/2022			ENGIE AXIMA		rue du Bois de la Courbe 25870 Châtillon le Duc		21/12/2017	12 572,40 € par an
Aménagement du Cœur de Ville DEC2018-02-05-03	Travaux			TED	LOT 1 désamiantage démolition de garages	29 rue de Pontarlier 25600 Sochaux		11/01/2018	
							BASE		18 065,17 €
							OPTION		39 964,21 €
				COLAS	LOT 2 voirie terrassement réseaux	Agence Belfort-Montbéliard CS 90607 90023 Belfort cedex			BASE
							OPTION	3 780,00 €	
				VIGILEC	LOT 3 fournitures candélabres	3 b rue de la Cray 25420 VOUEJAUCOURT			18 252,00 €
				VIGILEC	LOT 4 câblage pose et raccordement candélabres	3 b rue de la Cray 25420 VOUEJAUCOURT			8 494,32 €
Aménagement du Cœur de Ville DEC2018-02-05-04	Travaux	1	Prestation supplémentaire : désamiantage conduit fibrociment sous-sol mairie.	TED	LOT 1 désamiantage démolition de garages	29 rue de Pontarlier 25600 Sochaux		02/02/2018	3 968,18 €

Réhabilitation du Centre Culturel Cyprien Foresti DEC2018-02-15-05	Travaux			EGBTP	LOT 1 démolition, terrassement, gros œuvre, VRD	ZI 10 rue des Bouquières 25400 Exincourt		12/02/2018	87 600,00 €	
				CLAIR ET NET	LOT 2 étanchéité, zinguerie	1405 allée Hugoniot 25460 Etupes			base	123 236,79 €
							option		20 140,74 €	
				DPL SELLI	LOT 3 ravalement façades	30 rue René Girardot 25400 Audincourt				34 127,26 €
				ANTONIETTI	LOT 4 menuiseries ext alu	ZI 11 rue des Bouquières 25460 Etupes			base	152 160,00 €
							option		7 800,00 €	
				METTEY	LOT 5 menuiseries int bois	Site de la Roche 25420 Bart				10 510,39 €
				CLAIR ET NET	LOT 6 serrurerie	1405 allée Hugoniot 25460 Etupes				24 313,20 €
				DPL SELLI	LOT 7 plâtrerie, isolation, peinture, faux plafonds	30 rue René Girardot 25400 Audincourt				88 628,94 €
				SOL PRO	LOT 8 revêtements sols souples et durs	Site de la Roche 25420 Bart				20 714,76 €
				AVRIL SEDAM	LOT 9 ascenseur	33 rue F. Mitterand 21120 Is sur Tille				32 880,00 €
				SEEB	LOT 10 électricité	6 rue des Fleurs 25200 Montbéliard				92 400,00 €
EIMI	LOT 11 plomberie, sanitaire	169 rue du Breuil 25460 Etupes		base	134 400,00 €					
				option 1	14 792,40 €					
				option 2	6 502,80 €					
ACM NETTOYAGE	LOT 12 nettoyage	66 faubourg de Mulhouse 68720 Zillisheim			2 100,00 €					

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015  
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N°DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC
DEC2018-03-02-07	CONCERT BRUIT DU RENARD	08/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	SAND MUSIC SAS (Groupe STONE CAVALLI)	M. Julien SANDEVOIR Président 49, Cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE	13/03/2018	360 €
DEC2018-03-02-08	CONCERT BRUIT DU RENARD	08/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	SYNDROM PRODUCTION (Groupe SYNDROM)	MME HANSER MONTAVON Présidente 5, rue des Franciscains 68100 MULHOUSE	13/03/2018	400 €
DEC2018-03-02-09	CONCERT BRUIT DU RENARD	08/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	WAGDES MUSIC (Groupe WE ARE GRIFF)	M. Tristan BRULEY Président 4 B Rue Combe aux Faives 25320 TORPES	13/03/2018	200 €
DEC2018-03-02-10	CONCERT BRUIT DU RENARD	08/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	BOOBS RECORD (Groupe RASPUTIN CLAWS)	M. Michel VINEZ Président 48 rue Voltaire 90000 BELFORT	13/03/2018	200 €
DEC2018-03-02-11	CONCERT BRUIT DU RENARD	09/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	RETROKIKS (Groupe RETROKIKS)	M. Benoît MAGNIN Président 12 Impasse des Pinsons 25200 GRAND-CHARMONT	13/03/2018	60 €
DEC2018-03-02-12	CONCERT BRUIT DU RENARD	09/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	ASTRAL COLLISION (Groupe ASTRAL COLLISION)	M. Pierre DAZIN Président 5 Route de la Nouvelle 70270 SAINT-BARTHELEMY	13/03/2018	350 €
DEC2018-03-02-13	CONCERT BRUIT DU RENARD	09/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	THE FRE3 BASTARDS (Groupe THE FRE3 BASTARDS)	M. Joris WASNER Président 36, rue Viviani 88000 EPINAL	13/03/2018	500 €
DEC2018-03-02-14	CONCERT BRUIT DU RENARD	09/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	LYNCH THE ELEPHANT (Groupe LYNCH THE ELEPHANT)	M. François FLEURY Président rue des Ecoles 5, 90800 BAVILLIERS	13/03/2018	300 €
DEC2018-03-02-15	CONCERT BRUIT DU RENARD	09/06/2018 PLACE CROIZAT SELONCOURT	TCHIKY MONKY (Groupe TCHIKY MONKY)	M. Vincent GLORIO Président 25, rue des Vergelesses 21000 DIJON	13/03/2018	800 €

## ARRETES DU MAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

#### ARRETES MUNICIPAUX DU 24 JANVIER 2018 AU 22 FEVRIER 2018

ARR2018-01-24-07	Janvier	24	Arrêté travaux SARL PAROTY 7 ter rue des Sources branchement électrique du 29 janvier 2018 pour 5 jours
ARR2018-01-24-08	Janvier	24	Arrêté travaux SARL PAROTY 81 rue des Bessots terrassement pour branchement électrique du 05 Février 2018 pour 5 jours
ARR2018-01-26-09	Janvier	26	Arrêté débit de boissons marché de la moto AMS les 10 et 11 mars 2018 salle Polyvalente
ARR2018-01-26-10	Janvier	26	Arrêté route barrée le 11 mars 2018 après-midi rue Motteler par l'auto-école EISEN
ARR2018-01-26-11	Janvier	26	Arrêté délégation de signature PMA autorisation droit des sols
ARR2018-01-29-12	Janvier	29	Arrêté travaux fouille ERDF 105 rue du Général Leclerc par EIFFAGE du 05 février 2018 pour une durée de 5 jours
ARR2018-01-30-13	Janvier	30	Arrêté travaux réparation chambre Télécom rue du Général Leclerc du 12 au 23 février 2018 par MCC PERNEY
ARR2018-02-05-14	Février	2	Arrêté travaux par CAPECOM du 12 au 28 février 2018 rue de Vandoucourt
ARR2018-02-06-15	Février	6	Arrêté travaux terrassement rue du Général Leclerc et rue d'Audincourt MCC PERNEY
ARR2018-02-08-16	Février	8	Arrêté de travaux PARIETTI - création escalier descente chaudière mairie
ARR2018-02-12-17	Février	12	Arrêté autorisation débit de boissons Football Club Seloncourt les 17 et 18 février 2018 salle Polyvalente pour les séances de loto
ARR2018-02-15-18	Février	15	Arrêté fermeture place Croizat pour le festival « Le Bruit du Renard » du 08 au 10 juin 2018
ARR2018-02-20-19	Février	20	Arrêté travaux rue Viette pour une durée de 40 jours par SADE CGTH pour réalisation de sondages
ARR2018-02-20-20	Février	20	Arrêté travaux COLAS - PARIETTI - création escalier descente chaudière mairie
ARR2018-02-20-21	Février	20	Arrêté travaux aménagement du Cœur de Ville rue du Centre et annexes - annule et remplace l'ARR 2018-01-19-05
ARR2018-02-22-22	Février	22	Arrêté débit de boissons Harmonie Municipale Audincourt 30 mars 2018 salle Polyvalente
ARR2018-02-22-23	Février	22	Arrêté de travaux réparation et renouvellement branchement eaux usées rue d'Audincourt

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 3 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,

**Michel GANZER**